

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
LA MOYENNE DURANCE**

Séance du 13 Avril 2015

OBJET : TAUX DES TAXES LOCALES.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE, DUMENT CONVOQUE
PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT, S'EST ASSEMBLÉ
LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-HUIT HEURES,
A SON SIEGE, DANS LA SALLE ORDINAIRE DE SES DELIBERATIONS,
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK MARTELLINI.



Étaient présents :

M. MARTELLINI Patrick – Mme BRÉMOND Danièle – M. COMBE Gérard – Mme FIGUIÈRE Delphine –
M. BERTRAND Philippe – Mme CARMONA Édith – M. ORSINI Philippe – Mme BAGUE Amandine –
M. VILLARD René – M. FIAERT Claude – Mme BOURG Brigitte – Mme AURRIC Bernadette –
M. DÉORSOLA Jean-Paul – M. PAUL Gérard – Mme FIGUIÈRE Marie-José – M. ALEGRE Rémi –
Mme BONZI Maryse – M. TRABUC Nicolas – M. EYMARD Max – Mme DELAHAYE Fabienne –
M. LEDEY Olivier – M. RABELLINO Jean-Marc.

Ont donné procuration :

M. CHATARD Gilles a donné procuration à Mme BRÉMOND Danièle
Mme FONTAINE Sonia a donné procuration à M. COMBE Gérard
Mme DECAYEUX Martine a donné procuration à M. MARTELLINI Patrick
M. VIVOS Patrick a donné procuration à M. LEDEY Olivier
Mme COSSERAT Sandrine a donné procuration à M. FIAERT Claude

Absent :

M. ROCHAT Jacques



Mme FIGUIÈRE Delphine a été désignée secrétaire de séance.

Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Durance du 13 avril 2015.
Délibération : DC_20150413N024

OBJET : TAUX DES TAXES LOCALES.

Monsieur le Vice-président délégué aux finances propose à l'Assemblée de reconduire les taux de 2014 selon le détail suivant :

- ✓ Taxe d'Habitation : 6,02 %.
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti : 3,80 %.
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : 28,11 %.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**, approuve ces taux.

| | |
|---|--|
| AFFICHEE LE : | CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE 13 AVRIL 2015. |
| RETIREE LE : | FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX/SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Président, |
| T <input type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> |  |
| NOMENCLATURE N° : 7.2 | Patrick MARTELLINI |

